

La bonne foi dans la conduite internationale des États. YAKEMTCHOUK, Romain. Paris, Éditions techniques et économiques, 2002, 264 p.

Louis-Jean Duclos

Volume 35, Number 1, mars 2004

Sécurité et identité nationale

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/008459ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/008459ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

IQHEI

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Duclos, L.-J. (2004). Review of [La bonne foi dans la conduite internationale des États. YAKEMTCHOUK, Romain. Paris, Éditions techniques et économiques, 2002, 264 p.]. *Études internationales*, 35(1), 190-191.
<https://doi.org/10.7202/008459ar>

conventions internationales et aux travaux de certaines instances internationales, ainsi qu'à des législations et jurisprudences nationales, et par la précision de ses analyses et de ses conclusions dans ce domaine en évolution. Ce livre de spécialiste s'adresse à des juristes, au personnel judiciaire national et international, aux enseignants et étudiants en droit international public et droit pénal international, au niveau du doctorat.

Yves BEIGBEDER

UNITAR, France

La bonne foi dans la conduite internationale des États.

YAKEMTCHOUK, Romain. Paris, Éditions techniques et économiques, 2002, 264 p.

Dans l'opinion commune, bonne foi et relations internationales, telles que ces dernières s'expriment par l'activité diplomatique sinon par la confrontation militaire, renvoient à des univers plutôt antinomiques. Elles sont cependant, comme le souligne l'auteur d'entrée de jeu, *interdépendantes*, à la jonction de la politique et du droit, du fait et de la règle, dans une sorte de *no man's land* qu'on pourrait qualifier de technique.

On ne saurait donc se contenter de constater avec Machiavel qu'« un Prince ne peut ni ne doit tenir sa parole que lorsqu'il le peut sans se faire tort » ou, comme l'écrivait un ambassadeur de sa Gracieuse Majesté, que les diplomates sont « d'honnêtes gens envoyés mentir à l'étranger pour le bien de leur pays » (p. 26). Ne serait-ce qu'en France, de Louis XI à Charles de Gaulle, la dissimulation des intentions et des préparatifs furent légitimés par l'excellence présu-

mée des résultats. Dans la récente crise d'Irak, MM. Bush et Blair semblent avoir surpassé en mauvaise foi, ce qui ne serait pas peu dire, un président irakien dépourvu de moyens.

Et pourtant la Charte de l'ONU, après le pacte de la SDN, est passée par là qui a intégré la « bonne foi » dans notre droit positif international en stipulant que les « Membres de l'Organisation (...) doivent remplir de bonne foi [leurs] obligations... » (art. 2-2). Jusqu'à preuve du contraire les États membres sont donc supposés n'y pas faillir car, précise R. Yakemtchouk, « la mauvaise foi ne se présume pas » (p. 67). Certes la pratique ne s'embarrasse pas de tels principes et, dans la relation du fort au faible, c'est aux États dénoncés comme « voyous » de faire la preuve impossible de leur bonne foi dans l'exécution de leurs obligations.

Non moins insaisissable mais plus décisif encore figure le rôle de la « bonne foi » dans la conduite des négociations : celle-ci se prouve *a posteriori*, elle est néanmoins nécessaire à l'inspiration d'une confiance mutuelle sans laquelle la négociation elle-même n'est tout simplement pas possible. C'est ici qu'on aurait aimé que l'auteur insistât davantage non seulement sur le dilemme des intentions des parties mais, non moins, sur la problématique de la perception des intentions et de leurs éventuelles mises en scène.

À cet égard, le Moyen-Orient aurait offert un champ d'analyse exemplaire où la diabolisation méthodique de l'adversaire, de ses arrière-pensées et de ses méthodes vide de sens tout partenariat tant sur

le terrain qu'à la table des négociations. Alibi imparable, elle relève plus de la ruse de guerre que du jeu diplomatique dans des conflits pour le moment limités et c'est à juste titre que l'auteur observe que lorsque l'enjeu en vaut la peine en termes de sauvetage planétaire d'urgence, un minimum de bonne foi réapparaît qui permet aux interminables négociations américano-soviétiques de désarmement initiées dans les années soixante de suivre leur cours. Il n'entrait certes dans ce type de confrontation-coopération aucune naïveté. Plus qu'une vertu, moins qu'une norme juridico-politique, leur bonne foi réciproque relevait alors du savoir-vivre de l'homme civilisé. Celui-ci pourrait encore être utile dans la conduite des affaires du monde.

Prudence académique oblige. L'auteur se garde de toute conclusion et préfère s'en tenir pour l'essentiel à l'histoire méthodique de l'élaboration de la norme et de son application juridictionnelle.

Louis-Jean DUCLOS

*Retraité du Centre d'études et de recherches internationales
Fondation nationale des sciences politiques, Paris*

ÉTUDES STRATÉGIQUES ET SÉCURITÉ

Maintien de la paix et diplomatie coercitive. L'organisation des Nations Unies à l'épreuve des conflits de l'après-guerre froide.

LIÉGEAIS, Michel. Bruxelles, Bruylant,
2003, 236 p.

Le *maintien de la paix et diplomatie coercitive* est tiré de la thèse de doctorat de Liégeois. L'ouvrage utilise une

methodologie de comparaison ciblée, « *Focused Comparison* », d'Alexander George et de Richard Smoke. Ce livre se démarque de la littérature de ce champ d'analyse par son approche globale et théorique. Le questionnement général évolue autour des difficultés rencontrées par plusieurs missions de paix de l'ONU en Afrique et en Bosnie-Herzégovine dans les milieux des années 1990. L'ouvrage se divise en deux parties. La première permet à l'auteur de définir son modèle théorique qui englobe des éléments de différentes écoles de pensée. La deuxième partie présente une étude de cas portant sur la Bosnie-Herzégovine.

Dans son premier chapitre, l'auteur définit le concept central de son argumentation, la culture stratégique. Pour lui, il s'agit d'un concept évolutif, constitué de l'ensemble des croyances et des attitudes professées aux différents niveaux décisionnels d'un acteur stratégique à propos de l'utilisation optimale de l'outil militaire pour atteindre des objectifs politiques. Dans le cas des missions de maintien de la paix traditionnelles, une telle culture aurait été développée dans l'improvisation. Cette nouvelle stratégie a forgé ses principes par la pratique et ne fut conceptualisée que beaucoup plus tard.

À travers plusieurs exemples, Liégeois démontre le succès des opérations de maintien de la paix de première génération par l'atteinte des objectifs visés. Pour évaluer cette question litigieuse, il utilise quatre indicateurs qui sont : l'accomplissement du mandat, la contribution à la résolution du conflit, la prévention de l'escalade horizontale et la